



Centre national de la danse

## CONVENTION D'APPLICATION

Réf. CND : 24-22-0148

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS

#### **SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE LYON**

Adresse : 4 Montée cardinal Decourtray - 69321 LYON Cedex 05

Tél : 04 78 25 91 39

N° Siret : 256 901 398 00014

Code APE : 8559 B

**Le syndicat mixte est représenté par son président, Patrick ODIARD « autorisé par la délibération du comité syndical n° 2024-21 du 17 juin 2024 »**

et ci-dessous dénommé « le Conservatoire de Lyon »

d'une part,

Et

#### **LE CENTRE NATIONAL DE LA DANSE**

*Établissement public à caractère industriel et commercial,*

Adresse : 1, rue Victor Hugo - 93507 Pantin Cedex

Tél : 01 41 83 27 27

N° Siret : 417 822 632 00010

Code APE : 8542 Z

Licences d'entrepreneur de spectacle : L-R-21-7749 / L-R-21-7473 / L-R-21-7747

N° TVA intracommunautaire : FR55 417 822 632

N° dispensateur de formation : 11 93 P0028 93

**Représenté par Catherine TSEKENIS, en qualité de Directrice générale du Centre national de la danse,**  
et ci-dessous dénommé « le CN D »

d'autre part,

### PRÉAMBULE

En référence à la Convention-cadre de partenariat entre le Conservatoire de Lyon et le Centre national de la danse, renouvelée le 9 septembre 2024, Le CN D à Lyon et le Conservatoire de Lyon s'associent pour la mise en œuvre de leurs projets respectifs d'activités pédagogiques.

### ARTICLE 1 – OBJET

Cette convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre le Conservatoire de Lyon et le CN D à Lyon pour la saison 2024/2025.

Ce partenariat porte sur :

- la date de la rentrée 2024/2025 dans les locaux du Centre national de la danse à Lyon,
- la mise à disposition de studios du CN D à Lyon au Conservatoire de Lyon,
- la mise à disposition d'élèves du Conservatoire de Lyon dans le cadre de l'Unité de Valeur pédagogie du Diplôme d'État de professeur de danse,
- les observations et mises en situations pédagogiques des stagiaires du CN D à Lyon au Conservatoire de Lyon,
- les conditions de participation d'élèves du Conservatoire de Lyon aux activités proposées par le CN D.

# CN D

Centre national de la danse

## ARTICLE 2 – MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS D'ACCUEIL

**2.1** - La date de la rentrée du Conservatoire de Lyon pour l'accueil de la section Presqu'île du département danse au CN D à Lyon, est prévue le **lundi 9 septembre 2024**. Le dernier cours de l'année scolaire 2024/2025 aura lieu le **vendredi 27 juin 2025**.

**2.2** - La mise à disposition de studios du CN D à Lyon pour la section Presqu'île du Conservatoire de Lyon est prévue selon les plages horaires suivantes (**hors vacances scolaires et jours fériés**) :

- Le **mercredi** : 1 studio à partir de 13h30 (début des cours à 13h45), 1 second studio à partir de 17h45 (début des cours à 18h)
- Le **lundi, mardi, jeudi** : 2 studios à partir de 17h45 (début des cours à 18h)
- Le **samedi 14 décembre** : 1 studio (n°17) de 13h à 17h (début de la porte-ouverte à 14h)

Le CN D s'engage à informer le Conservatoire de Lyon des activités susceptibles d'empêcher l'utilisation des studios par ce dernier, au moins deux semaines avant la réalisation de ces événements.

Le Conservatoire de Lyon s'engage à prévenir le CN D en cas d'annulation de ses activités.

**2.3** - L'accueil des élèves du Conservatoire de Lyon au CN D à Lyon se fait sous la responsabilité du personnel de surveillance détaché du Conservatoire de Lyon. L'accès aux studios ne sera pas autorisé sans la présence du personnel de surveillance. Sa présence est requise à partir de 13h15 et jusqu'au départ de tous les élèves et les soirs de semaine à partir de 17h30.

L'agent du conservatoire de Lyon suivra les consignes de sécurités indiquées par le CN D et notamment fermera les locaux comme indiqué.

**2.4** - Les temps d'observation des élèves stagiaires du CN D se dérouleront dans les locaux du Conservatoire, selon un planning qui sera communiqué ultérieurement. L'accueil des stagiaires du CN D au Conservatoire de Lyon se fait sous la responsabilité d'une personne salariée du CN D à Lyon. Sa présence est requise au moins un quart d'heure avant l'accueil des stagiaires et jusqu'à leur départ.

**2.5** - Pour la mise en œuvre de la formation 2025 de l'Unité de Valeur pédagogie du Diplôme d'État de professeur de danse, le CN D transmettra au Conservatoire de Lyon dès que possible un planning précis des besoins et des horaires souhaités pour les observations et mises en situation pédagogiques. Le Conservatoire de Lyon fera un retour au CN D sur les possibilités dans les meilleurs délais.

**2.6** - Le directeur des études en danse du Conservatoire de Lyon pourra proposer l'accès à certaines activités du CN D, de façon tout à fait ponctuelle, à des élèves du Conservatoire inscrits en parcours professionnalisant et présentant un niveau technique adéquat. L'accès aux activités programmées au CN D fera l'objet d'une validation pédagogique des deux parties.

**2.7** - Chacune des parties s'engage à respecter le règlement intérieur et les protocoles sanitaires et sécurité mis en place par l'autre partie lors de sa présence sur le lieu de l'autre partie. Lors de la mise à disposition de studios du CN D à Lyon pour la section Presqu'île du Conservatoire de Lyon, c'est le règlement intérieur et les protocoles établis par le Conservatoire de Lyon qui s'appliquent à l'intérieur des studios occupés.

**2.8** - Le personnel du Conservatoire s'engage à suivre la formation de sécurité incendie organisée par le CN D.

## ARTICLE 3 – ASSURANCES

Chacune des parties assure être couverte par une assurance de responsabilité civile couvrant tous les risques pouvant survenir dans ce cadre spécifique décrit aux présentes, notamment l'intervention en hors-les-murs de ses personnels.

# CN D

Centre national de la danse

## ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Toute communication et tout document émis par l'une des parties devront faire apparaître la mention : « Partenariat entre le CN D Centre national de la danse et le Conservatoire de Lyon » et comporteront le logotype de chacun des partenaires.

## ARTICLE 5 – COMPÉTENCE

Pour toute contestation pouvant naître à l'occasion des présentes, après épuisement des voies de recours amiables, l'attribution de juridiction est faite aux tribunaux de Paris.

## ARTICLE 6 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature de la convention pour s'achever le 31 juillet 2025.

Fait à Pantin, le 16 juillet 2024, en deux exemplaires originaux.

**Pour le Conservatoire de Lyon**

Patrick ODIARD  
Président



**Pour le CN D**

Catherine TSEKENIS  
Directrice générale



**CN D**  
Centre national de la danse  
1, rue Victor Hugo - 93507 Pantin Cedex  
01 41 83 27 27  
Siret 41782263200010 - APE 8542Z